

NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le Villa-foie

Novembre 2011

Volume 4, Numéro 10



LE VILLAJOIE

CONSEIL MUNICIPAL

M. Yvon Lampron
MAIRE

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV. 1

SIÈGE NO.1, MME LOUISE LEBLANC
comité de l'hygiène du milieu

SIÈGE NO.2, M. SYLVAIN MARCOTTE
comité loisirs, culture et famille

SIÈGE NO.3, MME KIMBERLEY RASPA
comité de la sécurité publique

SIÈGE NO.4, M. PIERRE FISCHER
comité des travaux publics

SIÈGE NO.5, MME MARGUERITE ST-PIERRE
comité consultatif d'urbanisme

SIÈGE NO.6, M. CLAUDE LANDRY
comité finance et administration

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

LUNDI 7 novembre 2011 à 20h00

LUNDI 5 décembre 2011 à 20h00

LUNDI 19 décembre 2011 à 20h00 (budget)

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Isabelle Dumont, directrice générale, sec.-trés., g.m.a., niv. 1
Tél.: 819 336-2744
Télec.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE BON-CONSEIL ET PAVILLON

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-2744
Télec.: 819 336-2030
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: **9-1-1**
Styven Lafrenière, directeur

BIBLIOTHÈQUE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967
Véronique Montesinos, responsable

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00
Mercredi: 18h30 à 20h30
Samedi: 10h00 à 11h15
NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 3 octobre 2011

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-333
VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H16
À MÊME LA ZONE H12**

**RÈGLEMENT 2011-333
RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS
DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET
ADMINISTRATIF, VISANT L'AGRANDISSEMENT
DE LA ZONE RÉSIDENIELLE H16 À MÊME LA
ZONE RÉSIDENIELLE H12**

Étant donné qu'aucune demande valide n'a
été reçue;

Étant donné que le conseil de la municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a adopté les
règlements de zonage no. 131, lotissement no. 132
et administratif no. 134 le 13 novembre 1989;

Étant donné que le conseil désire permettre le
long des rues Chantale et Isabelle les habitations
unifamiliales jumelées en plus des usages déjà
autorisés;

Il est résolu d'adopter le règlement no. 2011-
333 modifiant les règlements de zonage, de
lotissement et administratif, visant l'agrandissement
de la zone résidentielle H16 à même la zone
résidentielle H12.

Le conseil de la municipalité Notre-Dame-du-
Bon-Conseil, village ordonne et statue que les
règlements de zonage no. 131, de lotissement no.
132 et administratif no. 134 soient modifiés de la
façon suivante :

1. Le plan de zonage faisant partie intégrante
des règlements de zonage, de lotissement et
administratif est modifié par le document
cartographique intitulé « Plan de zonage,
modification 17 daté du 4 juillet 2011. Cette
modification a pour objet d'agrandir la zone
résidentielle H16 à même une partie de la
zone résidentielle H12. Ledit document fait
partie intégrante du présent règlement.

2. La grille des spécifications faisant partie
intégrante des règlements de zonage, de
lotissement et administratif est modifiée
comme suit :

-À la liste des usages déjà autorisés dans la
zone H16 sont ajoutées les habitations
unifamiliales jumelées comprises dans le
Groupe Habitation II décrits à l'article 2.1.1 du
règlement de zonage.

3. Le présent règlement entrera en vigueur
conformément à la loi.

**APPUI À COPENIC (Demande d'appui
pour l'augmentation du financement statutaire
des organismes de bassins versants du Québec
et à la mise sur pied de programmes de
financement gouvernementaux pour la mise en
oeuvre des actions des plans directeurs de
l'eau)**

Étant donné les travaux de la Commission
Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de
l'eau de 1972;

Étant donné l'adoption de la *Loi sur la qualité
de l'environnement* en 1972;

Étant donné les travaux de la Commission
Pearse sur la politique fédérale des eaux qui
proposait, en 1985, comme première
recommandation, d'adopter comme principe de
base de la politique fédérale des eaux la gestion
intégrée par bassins versants;

Étant donné le Symposium sur la gestion de
l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu
l'importance de la gestion de l'eau par bassins
versants;

Étant donné les conclusions de la Commission
Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son
rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à
mettre en valeur*, de réformer la gouvernance
étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par
bassins versants comme le mode de gestion au
Québec et de créer des organismes de bassins
versants et de percevoir des redevances sur la

LE VILLAJOIE

consommation de l'eau;

Étant donné l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

Étant donné l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

Étant donné les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

Étant donné la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

Étant donné l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

Étant donné la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

Étant donné la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et

concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

Étant donné la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

Étant donné la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

Étant donné les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009 qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassins versants;

Étant donné l'absence de plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la politique nationale de l'eau;

Étant donné que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* et que les autres le seront d'ici 2013;

Étant donné l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

Étant donné le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

Étant donné l'étendue territoriale très

importante des zones hydrographiques;

Étant donné les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission soit élaborer, mettre à jour un plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Étant donné l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la politique nationale de l'eau;

Il est résolu par le conseil de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village d'appuyer la démarche de COPERNIC et tout comme elle de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel adéquat par OBV dans le cadre d'une convention sur cinq (5) ans;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant suffisant disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement gouvernementaux pour la mise en oeuvre des actions des plans directeurs de l'eau.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Copernic.

Monsieur Yvon Lampron, maire mentionne qu'il fait partie du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités et ne prend pas part aux délibérations.

LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Étant donné que le 12 mai dernier, Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

Étant donné que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

Étant donné que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

Étant donné que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier ;

Étant donné que dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;

- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

Étant donné que lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

En conséquence, il est résolu d'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

De transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de

l'énergie et des ressources naturelles, à Monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à Monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à Monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTION RÈGLEMENT 2011-334 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est résolu d'adopter le règlement 2011-334 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON- CONSEIL, VILLAGE

RÈGLEMENT 2011-334

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PRÉSENTATION

Le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27).

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

LE VILLA-JOIE

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct sans nécessairement être exclusif de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;

5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

1. Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer sciemment dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre d'une part son intérêt personnel ou celui de ses proches et d'autre part celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

2. Avantages

Il est interdit à toute personne:

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit dans les 30 jours de sa réception produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

3. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

4. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

5. Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

6. Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un

avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

7. Sanctions

Conformément aux articles 7 et 31 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

REMPLACEMENT VANNES DE RELÂCHE ET CLAPETS

Étant donné l'application de la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné les soumissions reçues pour le changement des clapets et de la vanne de relâche à la station de pompage dans le cadre de la taxe d'accise :

Gaétan Bolduc et Associés 12 895,89\$ plus taxes
CWA mécanique de procédé 15 450,00\$ plus taxes

En conséquence, il est résolu d'autoriser le contrat à Gaétan Bolduc et Associés au montant de 12 895,89 \$ plus taxes et de décréter les travaux.

BIBLIOTHÈQUE

A) RENCONTRE D'AUTOMNE RÉSEAU BIBLIO

Il est résolu d'autoriser et de décréter l'inscription de Mesdames Véronique Montésinos et Nathalie Camirand au coût de 25,00 \$ par personne à la rencontre d'automne du Réseau Biblio CQLM qui se tiendra le 22 octobre 2011 à Berthierville. Les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

B) SERVICE INTERNET BIBLIOTHÈQUE

Étant donné la résolution 2011-408 relativement à une demande de prix pour desservir la bibliothèque par Internet indépendamment du secrétariat municipal;

Étant donné le prix reçu par Cogéco Câble à savoir 89,95 \$ par mois;

Il est résolu d'autoriser le branchement de la bibliothèque par Cogéco Câble au coût de 89,95 \$ par mois payable 50/50 village et paroisse conformément à l'entente relative à la bibliothèque.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

A) MANDAT DES MEMBRES

Étant donné le règlement 97-229 concernant

la formation d'un comité consultatif d'urbanisme;

Il est résolu de nommer à titre de membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la durée stipulée ci-dessous, les personnes suivantes :

M. Renald Landry	mandat du 15 février 2010 au 15 février 2012
M. Pierre Généreux	mandat du 15 février 2011 au 15 février 2013
M. Yvon Durocher	mandat du 15 février 2011 au 15 février 2013
Mme Marguerite St-Pierre	mandat du 15 février 2011 au 15 février 2012

B) DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 septembre 2011.

C) DÉROGATION MINEURE 221 ST-LUC

Étant donné que Madame Bibiane Desloges a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage;

Étant donné que cette demande vise à autoriser une marge latérale de la résidence à 7,37 mètres au lieu de 7,62 mètres par rapport à la rue St-Pierre;

Étant donné que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme à cette demande;

Étant donné que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence, il est résolu d'accorder la dérogation mineure présentée par Madame Bibiane Desloges relativement aux lots WE 362-3-29, 362-3P étant donné que celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins.

D) AVIS D'INFRACTION 200 RUE NOTRE-DAME

Ce point a été biffé.

FIRME D'AVOCATS POUR 2012

Étant donné l'application de la politique relative à l'acquisition de biens et/ou services;

Étant donné les soumissions reçues :

sans la cour municipale :	Monty Coulombe
	500,00 \$ plus taxes
avec la cour municipale :	Me Paul Biron
	500,00 \$ plus taxes

Il est résolu de retenir les services de Monty Coulombe (sans la cour municipale) au coût de 500,00 \$ plus taxes et de Me Paul Biron (avec la cour municipale) au coût de 500,00 \$ plus taxes pour l'année 2012.

OCTROI CONTRAT DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Étant donné la politique relativement à l'acquisition de biens et ou services;

Étant donné les soumissions reçues :

	avec clause opérationnelle	sans clause opérationnelle
Smith Asphalte Inc.		
2011-2012	33 607,88 \$	31 329,38 \$
2012-2013	35 202,83 \$	32 924,33 \$

Excavation Chauvette soumission non-conforme

En conséquence, il est résolu d'accorder le contrat de déneigement des trottoirs à Smith Asphalte Inc. sans clause opérationnelle au montant de 31 329,38 \$ pour l'hiver 2011-2012 et 32 924,33 \$ pour l'hiver 2012-2013 taxes incluses.

VACANCES EMPLOYÉ (ES)

Il est résolu d'autoriser les vacances des employé (es) municipaux tel que présenté à l'annexe « D ».

EAUX PLUVIALES RUE BIRON

Étant donné que la municipalité est préoccupée par la capacité résiduelle de traitement

de son usine de traitement des eaux usées et ne désire pas envoyer d'eaux pluviales à son usine de traitement;

Étant donné la possibilité de développement domiciliaire futur dans ce secteur;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire connaître la faisabilité d'envoyer l'eau de ce secteur à la rivière du Nègre;

En conséquence, il est résolu que lorsque la municipalité aura la certitude qu'un développement domiciliaire conforme sera accepté par la municipalité (réf. ensemble des terrains de la famille Ménard), celle-ci prendra les renseignements nécessaires pour connaître les coûts d'une étude de faisabilité pour ce projet.

NETTOYAGE DES PUIITS NOS. 3 ET 4

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village est préoccupée par la propreté et la performance de ses puits;

Étant donné que le grand dernier nettoyage du puits no.3 remonte à 2006;

Il est résolu d'autoriser le nettoyage au chlore des puits no.3 et no.4 par RJ Lévesque au coût de 6 000,00 \$ plus taxes.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

Avis de motion est donné qu'un règlement sera adopté sur la délégation à la direction générale du pouvoir de former un comité de sélection en application avec la politique de gestion contractuelle.

INSPECTION ANNUELLE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE

Étant donné l'obligation d'inspection annuelle de la plate-forme élévatrice Up-Right selon la norme CSA;

Il est résolu de mandater Système APM afin de faire l'inspection annuelle et changement d'huile au coût de 598,30 \$ plus taxes.

MAIRE (SSE) SUPPLÉANT (E)

Il est résolu de nommer Madame Marguerite St-Pierre, mairesse suppléante et remplaçante à la MRC Drummond en cas d'absence du maire pour la période du 10 octobre 2011 au 10 février 2012.

FINITION DU SOL, AIRE DE PROTECTION DES PUIITS

Étant donné qu'il y a lieu de finir le sol, à l'intérieur de l'aire de protection immédiate des puits nos. 3 et 4 afin de prévenir le ruissellement;

Il est résolu d'autoriser l'engagement d'un contracteur afin de finir l'aire de protection des puits nos. 3 et 4 conformément au règlement sur le captage des eaux souterraines et selon la politique relativement à l'acquisition de biens et/ou services.

BON VOISIN BON ŒIL (HALLOWEEN SERVICE INCENDIE)

Étant donné que le comité Bon voisin bon œil fera de la sécurité dans les rues lors de la journée de l'Halloween;

Étant donné la demande du comité de s'adjoindre les pompiers;

Il est résolu d'autoriser les pompiers à titre bénévole à faire de la prévention dans les rues de la municipalité.

DIVERS

A) SERVICE INCENDIE, ACHAT DÉTECTEUR À GAZ

Étant donné qu'il en coûterait environ 450,00 \$ pour faire réparer le détecteur à gaz incendie;

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un détecteur à 4 gaz chez CMP Mayer au coût de 680,00 \$ plus taxes.

Rapport des comités

Comité de l'hygiène du milieu:

Dans le cadre des remises des bourses Trio Desjardins, nous avons la chance de revoir les jeunes et ceux-ci sont très contents d'avoir participé. Merci aux élus de toujours accepter de supporter cette belle initiative.

Maire :

Mesdames Kimberley Raspa, Marguerite St-Pierre, Isabelle Dumont, Monsieur Pierre Fischer et moi-même avons assisté aux 70^e assises de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) du 29 septembre au 1^{er} octobre. Nous sommes sortis très satisfaits des ateliers auxquels nous avons assisté et nous avons reçu la visite des dirigeants gouvernementaux pour discuter de différents dossiers. Nous sommes également allés voir le Salon des Affaires afin de connaître les nouveautés.

Merci au conseil municipal pour l'envoi d'un don à la Société canadienne du Cancer pour le décès de mon frère, Germain Lampron et merci à Madame Leblanc et Monsieur Fischer de votre présence aux funérailles en avant-midi.

Assemblée générale annuelle de la société St-Jean-Baptiste, section locale

**Mardi, le 15 novembre
à 19h30
à la salle de l'Âge d'Or**

Animation, bingo, prix de présence et goûter

Bienvenue à tous

Carmen Vallée

Service Incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil / Sainte-Clotilde-de-Horton

ATTENTION
**Êtes-vous propriétaire d'un
échangeur d'air fabriqué
entre 1983 et 2001,
ou entre octobre 2006
et août 2007 ?**

Venmar Ventilation élargit volontairement son **Programme d'amélioration de la sécurité**. Une série de circonstances inhabituelles pourrait causer une surchauffe du moteur, laquelle peut représenter un **risque potentiel d'incendie**.

S'agit-il de votre appareil ?

Visitez le
www.venmar.ca
en cliquant sur l'onglet



ou composez le
1 866 441-4645



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement 2011-334 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté le 3 octobre 2011.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce cinquième jour d'octobre deux mille onze.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1



336, rue Jeannine
Bon Conseil (Québec) J0C 1A0

Lynda St-Pierre, Pl. Fin.

Tél. : 819 336-2555
Télec. : 819 758-1231
lynda.st-pierre@sunlife.com
www.sunlife.ca/lynda.st-pierre

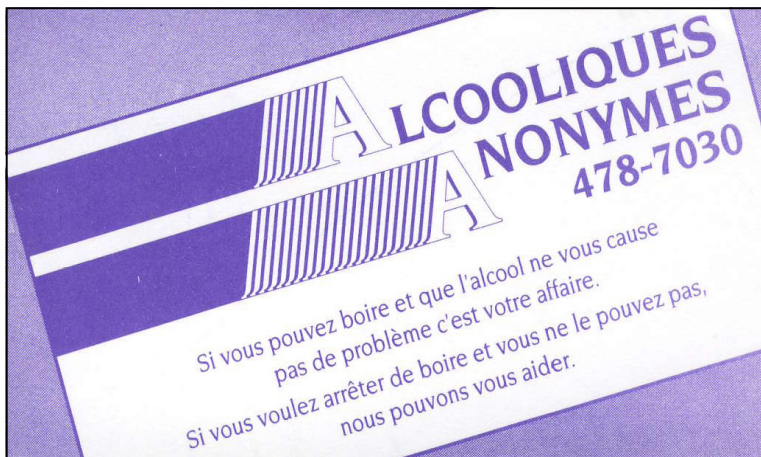
Conseillère en sécurité financière et planificatrice financière,
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.¹
Représentante en épargne collective, Placements Financière Sun Life (Canada) inc.¹
¹Filiales de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie



CLAUDE LEMAY

Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Télec.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca



RESTAURANT
le Canadien

819.336.5336

2841, Route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0

Livraison
Salle à manger
Déjeuner dès 6h a.m.



Comeau et Trépanier, NOTAIRES

François Comeau,
notaire

Anjuly Hamel,
stagiaire en notariat

Amélie Corriveau,
notaire



422, Rue Germain,
St-Léonard-d'Aston
819 399-2673

190B Notre Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819 336-2200



Hélène Girard
Expertise en ostéopathie
Massothérapeute

- Massage de relaxation
- Massage thérapeutique
- Massage pour femmes enceintes
- Massage sur chaise en milieu de travail

Tel.: 819-850-6855
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

980, Boul. St-Charles,
St-Charles-de-Drummond

Reçus assurances et certificats-cadeaux disponible

VIE COMMUNAUTAIRE

D'un océan à l'autre • From coast to coast
1906- Les Brosses Fuller Brushes
1956- Les Produits Star inc.
1960- Alsi
1965- Superco inc.
1979- Distributions Multi-Pro inc.
2002- Carestia (Soins personnels)

Nancy Desfosses
(819) 336-5606

Distributions **MULTI-PRO** inc.
8480, rue Champ d'Eau
Montréal (QC) Canada
H1P 1Y3
Tél.: (514) 955-1128
Fax: (514) 955-4411
www.multi-pro.ca



À votre service
At your service



Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec

Laurendy Touchette, représentante
Assurance vie et assurance accidents
Téléphone : 819 336-2736

Siège social : 449, rue Notre-Dame
Drummondville (Québec) J2B 2K9
Téléphone : 819 478-2519
www.ssjbccq.qc.ca

Remorquage
Pinard Service 24 H

(819) 336-2133
sans-frais : 1 888 336-2133

Firme Martin Paradis
Arpenteurs-Géomètres

Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre

Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com
2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

Richard Plante
électrique inc.

Entrepreneur Électricien
résidentiel • commercial • industriel
1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0
tél.: 819-336-2048
téléc.: 819-336-9248
RBQ : 5585-8427-01



Chevaliers de Colomb
Conseil 7753

André Bussièrès, GC 819-397-2354
Raymond Comeau, SF 819-336-5203

541, rue Elphège Bourgeois,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mercredis de chaque mois

Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Jean Cayer
Directeur général

Siège social
330, rue Notre-Dame, C.P. 430
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2602, poste 226
Sans frais : 1 866 838-2600
Télécopieur : (819) 336-2731
jean.w.cayer@desjardins.com

www.inalco.com

INDUSTRIELLE ALLIANCE

ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

Cabinet de services financiers

Tél. : 819 478-4159, poste 227
Tél. Bon-Conseil : 819 336-7170
Sans frais : 1 800 408-4159
Téléc. : 819 474-3894
mj.lafleur@agc.inalco.com

Marie-Josée Lafleur, A.V.C.

Conseillère en sécurité financière
Planificateur financier
Conseillère en assurance
et rentes collectives
Représentante en épargne collective
Investia Services Financiers Inc.

Bureau Drummondville
150, rue Marchand, bureau 300
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Bureau Bon-Conseil
483A, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0



Le 18 octobre 2011

Offre d'emploi

Préposé (s) à l'entretien de la patinoire

Principale fonction :

Le préposé à l'entretien de la patinoire devra procéder à l'arrosage et veiller à la qualité de la glace.

Description des tâches :

1. Arroser la patinoire
2. Voir au déneigement de la patinoire
3. Effectuer toutes autres tâches connexes qui pourraient lui être assignées
4. Passer la zamboni

Scolarité : Diplôme d'études secondaires non terminé

Années d'expérience reliées à l'emploi : aucune

Qualification professionnelle en dehors du réseau scolaire : RCR un atout

Statut de l'emploi : Temporaire

Temps plein

Jour, soir et fin de semaine

Salaire offert : 10,75 \$/h

Nombre d'heures par semaine : environ 25

Durée de l'emploi : indéterminée

Date prévue d'entrée en fonction : selon la température

Envoyer vos coordonnées à : Isabelle Dumont au 819 336-2744
Centre Communautaire Bon-Conseil
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Télécopieur : 819 336-2030
Courriel : nd.bonconseil@cgocable.ca



Le 18 octobre 2011

Offre d'emploi

Surveillant (s) de patinoire

Principale fonction :

Le surveillant de la patinoire devra assurer le bon déroulement et le respect des règles de sécurité.

Description des tâches :

1. Faire respecter les règlements et s'assurer de la sécurité des usagers
2. Voir au déneigement de la patinoire et de l'entrée du Pavillon
3. Opérer le casse-croûte
4. Entretenir le local des patineurs et en faire la surveillance afin d'éviter le flânage
5. Administrer les premiers soins en cas d'accident mineur
6. Rédiger un rapport sur tout incident survenu sur la patinoire et dans le Pavillon
7. Effectuer toutes autres tâches connexes qui pourraient lui être assignées

Scolarité : Diplôme d'études secondaires non terminé

Années d'expérience reliées à l'emploi : aucune

Qualification professionnelle en dehors du réseau scolaire : RCR un atout

Statut de l'emploi : Temporaire

Temps plein

Jour, soir et fin de semaine

Salaire offert : 9,65 \$/h

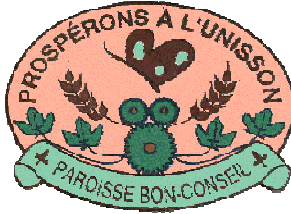
Nombre d'heures par semaine : à déterminer

Durée de l'emploi : indéterminée

Date prévue d'entrée en fonction : indéterminée

Envoyer vos coordonnées à : Isabelle Dumont au 819 336-2744
Centre Communautaire Bon-Conseil
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Télécopieur : 819 336-2030
Courriel : nd.bonconseil@cgocable.ca



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour publication immédiate**

SIGNATURE D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE, NOTRE- DAME-DU-BON-CONSEIL, PAROISSE ET SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON

Au responsable de l'information

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le mercredi 5 octobre 2011— Le projet de regroupement des municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Sainte-Clotilde-de-Horton pour le service de sécurité incendie est maintenant une réalité. Une entente à cet effet a été ratifiée les 8 et 15 août 2011 par les conseils municipaux.

En résumé, l'entente, en accord avec les termes du Code municipal a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre l'incendie qui dessert tout le territoire des municipalités parties à l'entente. À cette fin, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village fournira les services complets en sécurité incendie aux municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Sainte-Clotilde-de-Horton.

Afin de répondre au schéma de couverture de risque incendie, la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village devant investir pour le renouvellement de la flotte de camions pour couvrir un territoire élargi s'est questionnée avant d'effectuer des dépenses et a réalisé une étude de besoins en service incendie. De plus avant d'amorcer un virage aussi important, la municipalité a demandé des prix à d'autres municipalités pour une possible desserte. Finalement axé sur les besoins de chacun, un projet d'entente a été élaboré sur l'équité.

Celui-ci prévoit dans un premier temps que les municipalités conservent certains équipements qu'elles avaient avant le regroupement, qu'il s'agisse des casernes, des bornes sèches et autres, chaque conseil assumant les frais d'entretien régulier inhérents à ceux-ci. Toutes les futures acquisitions à l'exception des casernes et des bornes sèches seront la propriété commune des 3 municipalités. L'acquisition de ces futurs équipements sera assumée par les 3 localités selon un prorata équivalent à la richesse foncière uniformisée. Il en va de même pour le budget de fonctionnement de la brigade.

Le service inter-municipal de la sécurité incendie sera dirigé par l'actuel directeur de la sécurité incendie, Monsieur Styven Lafrenière. À titre consultatif, un comité formé de 2 élus provenant des municipalités parties à l'entente se réunira minimalement 4 fois l'an au besoin et aura pour mandat d'étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente et soumettre toute recommandation jugée utile à cet égard à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village qui avisera les parties à l'entente.

La signature de cette entente a été facilitée par l'ouverture d'esprit des élus et des gestionnaires qui ont su travailler pour le bien de leur communauté respective. L'entente est d'une durée de 25 ans.

VIE COMMUNAUTAIRE



L'AFEAS LA VOIX DES FEMMES INFLUENTES

ACTIVITÉ La prochaine Activité Femmes d'ici se tiendra **le mardi 8 novembre 2011** à 19h00, au 2^e étage du Pavillon du Centre Communautaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

Vous aurez une conférence sur **Le soin des pieds** par Madame Lise Guay, infirmière spécialisée en soins de pieds. Vous savez toutes, l'importance d'avoir des pieds en santé car pendant toute notre vie, ce sont eux qui nous supportent.

Alors, soyez au rendez-vous!

MERCI Des « MERCI SINCÈRES » à Madame Pierrette Girouard, artiste-peintre de Sainte-Brigitte-des-Saults qui a donné une peinture d'une valeur de 450 \$ à l'Afeas lors du Salon d'Artisanat et Culture.

Comme Madame Girouard désire que ce don serve de financement pour notre organisme, nous avons commencé la vente de billets qui se terminera le 14 février 2012 avec le tirage de cette toile.

Prix : 2 \$ du billet et 5 \$ pour 3 billets.

Qui aura la chance de gagner ce prix ? « Vous qui me lisez ? ... » mais il faut acheter un ou des billets. Très beau cadeau à donner.

Votre don est très apprécié Madame Girouard.

Rallye Vous aurez les réponses du rallye. Le tirage des prix en argent se fera parmi ceux qui auront les bonnes réponses et aussi parmi tous les participants. Que vous ayez terminé ou non votre rallye, retournez-le avec le petit coupon complété. **Bonne Chance!**

Opération Tendre la Main La campagne annuelle de sensibilisation contre la violence se déroulera du 25 novembre au 6 décembre 2011.

La violence est souvent près de nous, alors soyons attentives.

SOIRÉE DE NOËL Réservez votre soirée pour venir fêter avec nous toutes, le vendredi 9 décembre à l'hôtel de ville, Notre-Dame-du Bon-Conseil, paroisse. Vous aurez les détails à la réunion.

Site internet : www.afeas.qc.ca

Adresse courriel à Drummondville : afeasrcq@bellnet.ca

Réjeanne Comeau, responsable des communications, 819 336-5052

Lucie Poisson, présidente, 819 336-4409

*Ne regrettez pas de vieillir
Tout le monde n'a pas ce privilège!*

PASTORALE PAROISSIALE

Une belle occasion s'offre à vous.....

Mercredi le 9 novembre

***Projet pour les 7 communautés de l'Unité Emmaüs
Voyage à l'Oratoire St-Joseph***

Départ à 7h45 : stationnement de l'église de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Départ à 7h55 : stationnement de l'église de Saint-Cyrille-de-Wendover

10h00 à 11h30 Visite guidée

11h30 Dîner (cafétéria ou votre lunch) + après-midi libre

Départ 14h20 et retour vers 16h00

**En après-midi : Ceux qui veulent visiter l'exposition des
180 crèches du monde. Prix : 4 \$**

Prix : 20 \$ chacun (autobus et guide). La visite des crèches est libre.

→ **Réservez vos places en téléphonant à : Arthur ou Marie-Berthe Valois 819 336-2262.**

**Invitation à voir ou revoir le film : Des hommes et des dieux
Pour tous les membres des 7 communautés chrétiennes Emmaüs**

- **Mardi le 6 décembre à 19h00** Bibliothèque de Saint-Cyrille-de-Wendover
- **Mercredi le 7 décembre à 19h00** Sacristie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Le film sur l'histoire de l'enlèvement des moines des Tibhirine est une merveille de simplicité, d'humanité et de beauté. On y prie avec les moines. On entre littéralement avec eux dans leur questionnement existentiel : celui d'hommes qui cherchent des réponses concrètes à un moment décisif et même dangereux de leur vie. Partir ou rester? Pourquoi? Mais c'est aussi un bel exemple d'amitié entre les peuples. Venez vivre cette expérience et voir le film.

→ **Après le film**, il y aura un partage libre. Contribution volontaire.



VIE COMMUNAUTAIRE



Vie pastorale

Le 3 novembre à 18h30 : rencontre avec les jeunes des Brebis.

Le 6 novembre à 11h00 : messe familiale avec les jeunes de la Pré-confirmation.

Le 8 novembre à 18h45 : 2^e rencontre avec les jeunes vers la Confirmation, à la sacristie.

Le 10 novembre à 18h30 : 2^e rencontre des jeunes du Pardon, à la sacristie.

Le 12 novembre : les jeunes de la Pré-confirmation se rendront à l'Oratoire St-Joseph.

Le 24 novembre à 18h30 : les jeunes recevront leur premier sacrement du Pardon à la sacristie.

Le 29 novembre à 18h45 : 3^e rencontre des jeunes pour la Confirmation, à la sacristie.

Noms des animateurs/trices des catéchèses:

Éveil à la foi : 2 groupes : Sophie Caya (Sainte-Perpétue) Martin et Mélanie Allard (Sainte-Brigitte-des-Saults)

Line Giguère et Daniel Gagnon (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)

Pardon-Eucharistie : 2 groupes : Lucie Brouillard (Sainte-Perpétue)

Michelle Valois (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)

Pré-confirmation : 2 groupes : Guylaine Marquette et Véronique Auger (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)

Confirmation : 1 groupe : Michelle Valois (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)

Accompagnement de tous ces groupes : Cécile Allard-Lupien, agente de pastorale

Michelle L. Valois
membre du comité

N'oubliez pas que la dernière collecte des déchets verts aura lieu ce

MERCREDI 2 NOVEMBRE

pour

(sacs de feuilles ou pelouse)

branches 3 pieds et moins, attachées

meubles en bois seulement et bois de construction



Hiver en Fête 18 Février 2012

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

**Tu as envie de participer à la réalisation
de cette fête hivernale,**

**Nous sommes à recherche de bénévoles pour faire
Partie du comité organisateur de la fête 2012**

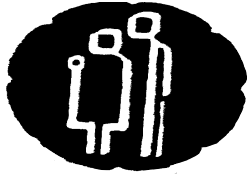
**Pour vous inscrire ou
pour toutes informations:
Isabelle Dumont 819-336-2744**



**Centre Communautaire
Bon-Conseil**

**« des loisirs pour VOUS,
près de chez VOUS. »**

VIE COMMUNAUTAIRE



FADOQ (Bon-Conseil)

VIACTIVE

Jeudi à 9h00 à la salle de l'Âge d'Or. Bienvenue à tous, gratuit pour les membres et 1,00 \$ pour les non-membres.

Venez faire des exercices avec nous.

DANSE

Samedi 5 novembre et 3 décembre avec Les Phoenix à la salle de l'Âge d'Or. Un café est servi à la fin de la soirée.

Bienvenue à tous.

COURS DE DANSE

Jeudi à 20h00 avec Fernande et Gaston Coté.

Responsable : Aline P. Allard 819 336-3427.

SOUPER PARTAGE

Mercredi 23 novembre à 17h30, gratuit pour les membres de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Nous soulignerons la Ste-Catherine. Tournoi de cartes dans l'après-midi et après le souper.

Réservation avant le 19 novembre auprès de Pierrette L. au 819 336-5302.

Merci de votre compréhension.

Françoise 819 336-2811



La Rose des Vents

À l'abri de la violence

Quand la violence bouscule l'enfance

Paul crie à tue-tête, Marie pleure et le supplie d'arrêter. Elle sait que Zachary, leur fils de 7 ans, les entend, replié sur lui-même, adossé à la porte de sa chambre. Terrifié, le petit homme a peur pour sa maman, il voudrait la protéger. Peut-être que s'il était plus gentil, s'il était moins agité, son père ne se fâcherait plus... Zachary, en détresse, veut juste que ça arrête. Il n'y a pas que Marie qui est victime de violence conjugale.

Nous offrons un point de service dans votre municipalité afin de rendre accessible l'aide aux femmes victimes de violence conjugale. Nos services sont confidentiels.

Pour nous rejoindre en tout temps : **(819) 472-5444**



Communiqué **pour diffusion immédiate**

Pour une quatrième année consécutive

Les bibliothèques s'animent dans la MRC de Drummond

Le 29 septembre 2011 – La MRC de Drummond annonce aujourd'hui le début d'une nouvelle année pour son programme d'animation dans les bibliothèques municipales. Le calendrier 2011-2012 comporte plus d'une trentaine d'activités offertes gratuitement et présentées par des personnes ou des organisations culturelles provenant toutes de la région de Drummond.

À la suite d'un appel lancé en juin dernier, plusieurs propositions ont été retenues et un répertoire d'activités d'animation a été constitué. Les responsables des bibliothèques municipales de la MRC ont ensuite effectué leurs propres choix à l'intérieur du répertoire. Les activités proposées prennent diverses formes et touchent notamment à l'histoire, à l'écriture, au conte, à l'ornithologie, à la nature, à la photographie, aux arts visuels et aux métiers d'art.

Sous le thème *L'animation au coeur de nos bibliothèques*, le programme vise notamment à accroître la fréquentation de ces lieux par les citoyens, peu importe leur âge, de même qu'à susciter l'intérêt pour les arts et la culture. Il est financé à parts égales par la MRC et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, en vertu d'une entente de développement culturel conclue entre les deux parties. De nouveau cette année, l'organisation et la gestion du programme ont été confiées au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Pour consulter le calendrier 2011-2012 des activités d'animation, il suffit de visiter le www.mrcdrummond.qc.ca/animation. Des informations additionnelles peuvent être obtenues en joignant le personnel de l'une ou l'autre des bibliothèques participantes.

-30-

Information : Jocelyn Proulx
Agent de dév. culturel
MRC de Drummond
819 477-2230

Source : Jean Dufresne
Conseiller en communication
MRC de Drummond
819 477-2230

VIE COMMUNAUTAIRE

BIBLIOTHÈQUES	RESPONSABLES	ACTIVITÉS ET CLIENTÈLES	ANIMATEURS	DATES
DRUMMONDVILLE 545, rue des Écoles	Suzanne Pelletier 819 474-8882	Dégustation de bouchées de différents pays du monde (tous) Atelier de calligraphie chinoise (adultes)	Regroupement interculturel de Drummondville Regroupement interculturel de Drummondville Brigitte Beaudoin	5 novembre 2011, à 13 h 30 8 février 2012, à 19 h 30 (date à déterminer, avril 2012)
DURHAM-SUD 77, rue de l'Église	France Giguère 819 858-1156	Animation jeunesse (4 à 8 ans) Rencontre d'auteur (adultes) Mon cheval de papier (adultes) La soupe au caillou (tous)	Michel Langlois Brigitte Beaudoin Brigitte Beaudoin	16 octobre 2011, à 14 h 9 novembre 2011, à 12 h 30 14 novembre 2011, à 12 h 30
LEFEBVRE 193, rang 10	Pauline Delude 819 394-3354	La soupe au caillou (tous) Planète BZZZ... les abeilles (6 à 9 ans) Les escapades culturelles (tous)	Brigitte Beaudoin Diane Fontaine et Lauriane Rochon Ensemble folklorique Mackinaw	24 janvier 2012, à 13 h 15 24 mai 2012, à 9 h 30 16 mars 2012, à 14 h
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL 541, rue Notre-Dame	Véronique Montesinos 819 336-2967	Rencontre d'auteur (adultes) Atelier d'origami (tous) La princesse dans un sac (4 à 8 ans)	Rosette Laberge Regroupement interculturel de Drummondville Brigitte Beaudoin	1 ^{er} novembre 2011, à 19 h 10 mars 2012, à 9 h 30 (date à déterminer)
SAINT-BONAVENTURE 720, rue Plante	Gisèle Corbin 819 396-1676	L'imaginaire matérialisé (8 ans et plus) Mon père et moi (adultes) Planète BZZZ... les abeilles (6 à 9 ans)	Étienne Cyr Jean-Luc Boutin Diane Fontaine et Lauriane Rochon	15 novembre 2011, à 8 h 45 8 février 2012, à 19 h 30 7 juin 2012, à 9 h 45
SAINT-BRIGITTE-DES-SAULTS 410, rue Principale	Jocelyne Guilbault 819 336-4911	Les escapades culturelles (tous) Atelier de création Les polys (tous) La soupe au caillou (tous)	Ensemble folklorique Mackinaw Gaëtan Leblanc Brigitte Beaudoin	20 octobre 2011, à 8 h 10 février 2011, à 9 h 26 avril 2012, 9 h
SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER 4360, rue Principale	Paulette Boiscail 819 397-4223	Ti-Jean Batinse, contes (adultes) Rencontre d'auteur (adultes) Atelier de création (adultes)	Jean-Luc Boutin Rosette Laberge Evelyn Losier	29 novembre 2011, à 19 h 20 février 2012, à 19 h 25 mai 2012, à 19 h
SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes	Françoise Desrosiers 819 395-5047	Rencontre d'auteur (adultes) Atelier d'écriture (8 à 12 ans et adultes) Les jardins d'oiseaux (tous)	Michel Langlois Rosette Laberge Jean Paquin	1 ^{er} octobre 2011, à 9 h 30 11 février 2012, à 9 h 30 14 avril 2012, à 9 h 30
SAINT-EUGÈNE 1028, rang de l'Église	Carole Lacroix 819 396-2332	Conférence historique sur la déportation des acadiens (adultes) Atelier de création Les polys (tous)	André Pelchat Gaëtan Leblanc	9 novembre 2011, à 20 h 25 février 2012, à 13 h 30
SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY 6115-A, rue Principale	Denise Lebel 819 848-1400	Passion nature (8 ans et plus) Exploration vocale (6 à 9 ans ou 9 à 12 ans) L'observation des oiseaux (tous)	Luc LeClerc Marie-Hélène Da Silva Jean Paquin	25 novembre 2011, à 19 h (date à déterminer) 14 avril 2012, à 14 h
SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM 299, rue Notre-Dame	Nicole Bélanger 819 395-4047	Rencontre d'auteur (adultes) Les escapades culturelles (tous) Des images et des mots (8 à 12 ans et adultes)	Michel Langlois Ensemble folklorique Mackinaw Marthe Boisjoly, illustratrice	12 novembre 2011, à 14 h 4 février 2012, à 14 h 14 avril 2012, à 14 h
SAINT-GUILAUME 106, rue Saint-Jean-Baptiste	Johanne Forcier 819 396-3754	Rencontre d'auteur (adultes) Planète BZZZ... les abeilles (6 à 9 ans) Rencontre d'auteur (adultes)	Michel Langlois Diane Fontaine et Lauriane Rochon Rosette Laberge	27 octobre 2011, à 19 h 11 novembre 2011, à 9 h 30 14 novembre 2011, à 19 h
WICKHAM 893, rue Moreau	Pierrette St-Onge 819 398-6878	Rencontre d'auteur (adultes) Conférence historique (adultes) Piqûre-lecture (4 à 8 ans ou 9 à 12 ans)	Rosette Laberge André Pelchat Brigitte Beaudoin	9 novembre 2011, à 19 h 16 mai 2012, à 19 h 24 avril 2012, à 10 h 30

Dernière révision : 29 septembre 2011

VIE COMMUNAUTAIRE



Saviez-vous que...

Qu'il existe un service de prêt entre bibliothèques (PEB) qui est **entièrement gratuit** et qui vous donne accès à **des millions de documents à travers le Québec?**

Que ce service exclusif offert par votre bibliothèque municipale est accessible sur Internet à partir de la maison?

Que vous pouvez en moyenne vous procurer ces livres **dans un délai de moins d'une semaine?**

Le service de PEB vous offre des documents de toutes sortes. Vous recherchez un livre pour vos études, vos hobbies, pour vous détendre ou bien pour initier les petits à la lecture grâce aux magnifiques livres pour la jeunesse?

Et bien, ne cherchez plus! Le prêt entre bibliothèques est là pour vous!

Vous aimez les statistiques? Pour vous donner une idée, plus de **40 000** documents seront expédiés dans le Réseau BIBLIO CQLM au courant de l'année.

Comment faire pour avoir accès à tout cela? C'est fort simple, il suffit d'être abonné et d'avoir votre **NIP** (numéro d'identification personnelle) qui vous sera remis sur demande à la bibliothèque.

www.biblioweb.qc.ca

Pour en savoir davantage, venez nous rencontrer. Il nous fera grand plaisir de vous indiquer comment utiliser ce formidable service qu'est le **PEB!**

L'équipe de la bibliothèque municipale

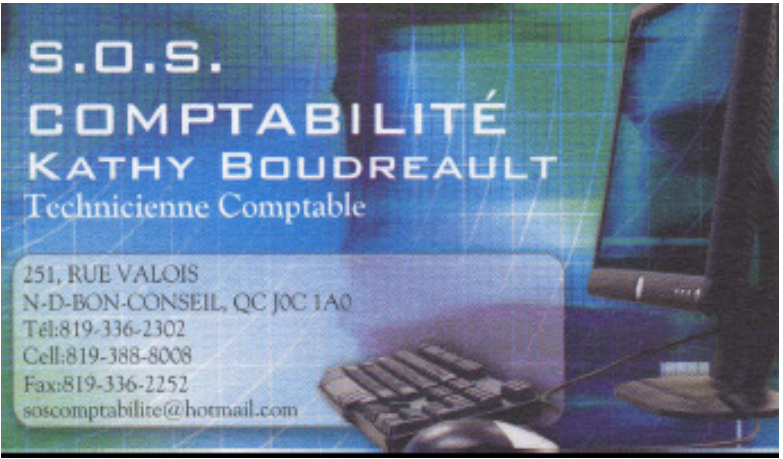
VIE COMMUNAUTAIRE



Salon Chapitou
toilettage
tonte
coupe de griffe
Chiens et chats

jessicab_333@hotmail.com
salonchapitou.com
819-471-1474

Jessica Boudreault
3369 1er rang de Horton
Notre-Dame-du-Bon-Conseil



S.O.S. COMPTABILITÉ
KATHY BOUDREAU
Technicienne Comptable

251, RUE VALOIS
N-D-BON-CONSEIL, QC J0C 1A0
Tél: 819-336-2302
Cell: 819-388-8008
Fax: 819-336-2252
soscomptabilite@hotmail.com



Tapis Notre-Dame Inc.

150, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0
Tél. : (819) 336-2828
Fax : (819) 336-2394

R.B.Q. : 3089-1394-96



PRATIQUE BOVINE ET ÉQUINE
Dr. Guillaume Bergeron
Dr. Sébastien Martel
Dr. Karine St-Onge

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
Bon Conseil
324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0

MÉDECINE CHIRURGIE PETITS ANIMAUX
Téléphone : 819-336-3332
Télécopie : 819-336-2399
Messagerie : clinvetbc@ntic.qc.ca

Dr. René Bergeron
Dre. Danny Mercure
Dre. France Sylvestre



Entrepreneur spécialisé MINI-EXCAVATION M.B.

Déneigement - Terrassement - Nivellement
Drain français - Fondation - Démolition - Fossé
Drain - Fosse septique - Champ d'épuration
Pieux - Marteau hydraulique - Tarrière hydraulique
Pouce hydraulique - Camion dompeur 4T.
Godet de 12, 24 et 42 pouces - Niveau laser
R.B.Q. 8342-2014-36

Installateur **Ecoflo**
MEMBRE **APCHQ**
Résidentiel Commercial Agricole
Martin Benoit
Propriétaire

369, rang 3, St-Félix de Kingsey, Québec J0B 2T0
Cell.: **819.470.0640** - Tél/Fax : **819.848.1126**
mini-excavationmb@hotmail.com - www.optilog.com/mb



Institut Énergie concept
Manucure et pose d'ongle

Sonia Hamel
Technicienne en pose d'ongle

842 Rolland, Bon-Conseil
819-336-2903
819-816-4526
babouly79@hotmail.com
shamel.qhealthbeauty.com



THOMAS CAYA (1982) INC.

2844 Rte 122, Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Tél.: (819) 336-2818 • Fax: (819) 336-2819



ProColor Prestige
EXPERT CARROSSIER

Denis Therrien
Propriétaire

1360, route 122
Notre-Dame du Bon Conseil Qc
J0C 1A0
Tél. : (819) 336-2388
Fax : (819) 336-
Courriel : properfexauto@cogocable.ca

PROPERFEX
AUTO
DÉBOSSÉLAGE & PEINTURE

ANNONCES CLASSÉES



Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

AccèsD Internet

AccèsD Internet facilite la gestion de vos finances personnelles. Le service est gratuit et accessible de partout dans le monde en tout temps¹.

Que pouvez-vous faire par AccèsD Internet?[Démonstration](#)

Découvrez comment gérer vos finances en toute sécurité.

[Fonctions offertes](#)

Prenez connaissance de toutes les opérations financières que vous pouvez effectuer par AccèsD.

[Soutien et renseignements](#)

Obtenez un soutien technique lors de l'utilisation d'AccèsD ou des renseignements supplémentaires.

[Questions fréquentes sur AccèsD \(FAQ\)](#)

Consultez la liste des questions fréquemment posées.

À découvrir dans AccèsD

- Le paiement des frais de garde
- La gestion de vos finances à partir de votre mobile

Le saviez-vous?

Vous avez oublié votre mot de passe AccèsD? Il est simple de le réactiver par Internet.

En savoir plus sur la [réactivation du mot de passe](#)

À consulter

- AccèsD et les autres moyens d'accès
- Programme Sécurité garantie à 100 %

1. Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (sauf le dimanche, de 2 h à 6 h, HNE).

Relevés de comptes

Obtenez toute l'information sur vos comptes : les opérations passées à vos comptes, les frais qui y sont liés, vos prêts, vos placements garantis liés aux marchés et vos Fonds Desjardins.

Coût	Sans frais
Format	Contenu identique au relevé papier. Aussi offert en format PDF
Disponibilité	Disponible dès le premier jour du mois (relevé de compte Desjardins)
Relevé de compte Desjardins	Peut être consulté dans AccèsD Internet sous les onglets Opérations et Portrait financier Y est conservé 15 mois Aussi offert en format papier et acheminé par la poste sur demande

Source: www.desjardins.com

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur: (819) 336-2731

Centre de services Saint-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

VIE COMMUNAUTAIRE



Yvon Grenier

Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

819 336 3755

819 336 3705

866 837 7245

819 336 3830

Bureau

Télécopieur

Sans Frais

Résidence

ygrenier.cn287@primerica.com

www.primerica.com/yvongrenier

Primerica

810-A Notre Dame

N-D-du-Bon-Co (QC) J0C 1A0



Quincaillerie Bon-Conseil inc.

140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678

Télécopieur : (819) 336-3679

Ouvert 7 jours

Aussi agent
Auto Maximum

Guy & Pauline, propriétaires
Steeve et Éric Lemaire



Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.

C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0

• Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198

• Nicolet : (819) 293-8085

• Victoriaville : (819) 752-6515

Licence RBQ : 2416-8304-95



**Salon d'Esthétique
Denise Pinard**

Esthéticienne d'expérience

Soin du visage

Épilation à la cire tiède et chaude

Soin du corps (sablage corporel)

111, rue Notre-Dame,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Cté Drummond J0C 1A0

Rendez-vous

(819) 336-3508

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

1720 ROUTE 122

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

QUINCAILLERIE UNIMAT

ÉQUIPEMENT AGRICOLE & PELOUSE ET JARDIN

ÉRIC LANDRY

MARIO LANDRY

RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130

FAX: 819-336-2233

MACH.BENOIT@NTIC.QC.CA



Pierre Fischer

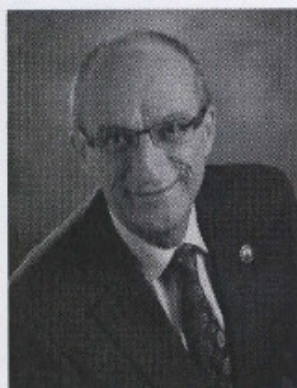
Enseignant en Électronique.
Technicien en communication.



Réparation d'Ordinateur, mise à jour et
anti-virus, Écran plat, réseau résidentiel.
Cours de base, Office, Internet et programmes
de courriel.

819-850-2648

201, rue St-Félix,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Qc. J0C 1A0



À votre service!

Yvon Vallières

Député de Richmond

50, rue Daniel-Johnson, C.P. 160
Danville (Québec) J0A 1A0

Tél. : 819 839-3326
Sans frais : 1-800-567-3596



**Smith
Asphalte inc.**

RBQ: 2166-1632-09

Depuis
1956

Résidentiel & Commercial
Estimation Gratuite

Tél.: 819 336-3444 / Sans frais : 1 866 250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com

VIE COMMUNAUTAIRE

VESTIAIRE BON-CONSEIL

Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00

Jeudi de 13h00 à 16h00

Vendredi Fermé.

Monique Audet, responsable 819 336-2113



sintra

INC.
www.sintra.ca

Région Centre du Québec

911, rue Mathieu, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0
Téléphone: (819) 336-2666

SERVICES

Construction de routes, égouts, aqueducs, terrassement, excavation, concassage, pavage

Usines d'asphalte certifiées, ISO 9001 (2000)

Licence R.B.Q.: 8006-9552-07

St-Charles: (819) 472-4852

Princeville: (819) 364-5356

Victoriaville: (819) 752-5757

Sorel: (450) 742-5993



Clinique vétérinaire Centre du Québec

167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0

Tél. : 819 336-5050

Fax : 819 336-5051

Courriel : cvcq@cgocable.ca

animaux de ferme, de compagnie et chevaux

Dr L. Mills, Dr J-Y. Perreault, Dre L. Simoneau, Dr Raynald Dupras
Dre E. Biron, Dre Y. Brunet, Dre V. Gagnon, Dr Pierre Gibeau,
Dre N. Ruest, Dre J. Van Calsteren, Dre I. Veilleux



Embellissement paysager
Myriam

Myriam Tremblay Horticultrice

Myriamwave@hotmail.com

Tél.: (819) 552-8378 (VERT)

www.myriamvert.com

59 chemin corriveau

Kingsey Falls, Qc

J0A 1B0

Embellissez votre espace VERT...

Boutique Le Bon Conseil

481, rue Notre-Dame
Bon Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819-336-2859
Télécopieur : 819-336-2857

Marie-Josée Lafleur, prop.
Sylvain Jutras, prop.



ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Tél. : (819) 471-4257

TROIS-RIVIÈRES

Tél. : (819) 374-2719

- Ameublement
- Meubles d'appoint en bois et métal
- Étagères, malles à linge paniers en rotin
- Articles de décoration
- Emballages cadeaux

Prop.: Ginette Perreault

2260, route 122, St-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1B8 (SORTIE 181 AUTOROUTE 20)
et Centre les Rivières, 455, boul. des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W1
www.royaumedurotin.com



Les Pommes de Terre CARDINAL inc.

Producteur de pommes de terre

Distributeur en gros et détail

1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442

Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

LE VILLA-JOIE

Horaire collectes ordures et récupération

NOVEMBRE 2011

dim.	lun.	ma.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT



ORDURES



RÉCUPÉRATION



COMMERCE à
chargement avant
Ordures TOUS LES
MERCREDIS

Récupération TOUS
LES MARDIS



Veuillez noter qu'au Centre Communautaire, se trouve un contenant pouvant recevoir vos piles usagées de même que vos cellulaires.

Merci de penser « Récupérons et sauvons la planète ».



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez-nous au 819 336-2744 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en dehors de ces heures au 819 479-5640.

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744



819 336-2030



Courriel:

nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet: www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/année

Annonce classée:

25 mots	\$10.00
1/2 page	\$50.00
1page	\$100.00

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or	336-3334
Ambulance	9-1-1
Bureau de poste	336-2611
Carrefour Jeunesse-Emploi.....	819 358-9838
C.L.S.C.....	474-2572
Centre Communautaire	336-3221
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	336-2744
CPE Papillon Enchanté.....	336-5452
Distilla-Cèdre	397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fourrière municipale.....	336-2744
Garage municipal Village	336-3854
Garage municipal Village cellulaire...	479-5640
HLM	336-7175
Hôtel de ville, village.....	336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé.....	8-1-1
Pavillon du Centre (Patinoire).....	336-3854
Police.....	9-1-1
Pompiers.....	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil	336-2163
Taxi Bon-Conseil.....	336-3030
Transport collectif (Billetterie).....	336-2744
Vestiaire.....	336-2113

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Jovette Douville

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Bibliothèque municipale située au 541, rue Notre-Dame

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 à 11h00
Mercredi: 18h30 à 20h30
Samedi: 10h00 à 11h15

NOTE: Fermée les jours de congés fériés

Téléphone: 819 336-2967

